

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation d'un délégué du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

Séance du 23 juin 2022

Convocation du 17 juin 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etaient absents :

MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 juin 2022

OBJET : Désignation d'un délégué du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7, L.2121-33, L L5211-7 et L5211-8,

Vu les statuts du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne du 12 juin 2018,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 désignant M. Numa Isnard délégué titulaire et Mme Claire Vigneron suppléante du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne,

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L2121-33 du CGCT, il peut être procédé à tout moment en cours de mandat, au remplacement des délégués par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

Considérant l'évolution du contexte politique local telle qu'elle résulte de la nouvelle composition du groupe majoritaire Vivre à Sceaux, suite aux élections législatives,

Considérant qu'il y a lieu de ce fait de procéder à une nouvelle élection d'un délégué titulaire pour siéger au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP),

Vu les candidatures de Mme Annie Bach, M. Numa Isnard,

Après avoir procédé au vote, (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Szykowski ne participent pas au vote)

- nombre de votants : 27
- vote blanc : 1
- suffrages exprimés : 26
 - o Mme Annie Bach : 24 voix
 - o M. Numa Isnard : 2 voix

DESIGNE Mme Annie Bach déléguée titulaire du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

